

## BULLETIN.

Visite pastorale.—Nouvelles des Sœurs-Grises.—Missionnaires.—Liberté d'enseignement en France.

Voici l'itinéraire de la visite épiscopale de Mgr. de Montréal, pour la présente année.

	Jun.	1	2	3	4.
Repentigny,		1,	2,	3,	4.
St. Sulpice,		4,	5,	6.	
St. Paul,		6,	7,	8,	9.
L'Assomption,		9,	10,	11,	12.
St. Roch.		12,	13,	14,	15.
St. Esprit,		15,	16,	17.	
Rawdon,		17,	18,	19.	
B. Alphonse,		19,	20.		
St. Mélanie,		20,	21,	22,	23.
St. Félix,		23,	24,	25,	26.
St. Gabriel,		26,	27,	28.	
St. Cuthbert,		28,	29,	30.	1 juillet.
St. Barthélemy,		1,	2,	3,	4.
Berthier,		4,	5,	6,	7.
Lanoraie,		7,	8,	9,	10.
Lavaltrie,		10,	11,	12,	13.
St. Lin,		13,	14,	15.	
St. Charles de l'Industrie,		15,	16,	17.	

Nous avons eu des nouvelles des quatre Sœurs parties pour la Rivière Rouge. Dimanche dernier, elles ont pu entendre la messe à Aylmer. Deux d'entre elles étaient un peu indisposées : elles n'avaient pu dormir depuis leur départ. Elles étaient pourtant encore toutes pleines de courage.

M. Moreau, qui est arrivé avant-hier des Allumettes et qui nous a rapporté ces nouvelles, a rencontré Mgr. Provencher et ses deux compagnons missionnaires entre la Petite Nation et Bytown ; mais comme il était en Steamboat, il n'a pu leur parler. Nous venons d'apprendre que Sa Grandeur a été nommé vicaire-apostolique de la Rivière-Rouge.

M. Moreau est à Montréal à se préparer pour sa mission de Thémiskaming. Il sera accompagné d'un R. P. Oblat. On dit aussi que deux autres Pères de la même communauté, vont aller dans les missions sauvages, l'un dans le St. Maurice, avec M. Payement, si la santé de ce dernier peut se rétablir, et l'autre chez les Montagnais avec un autre prêtre.

Le R. P. Telmon est arrivé aussi de Bytown avant-hier. Il doit y remonter, au commencement de la semaine prochaine, avec le R. P. Dandurant.

On a vu que John Dyde et Thomas d'Arcy, ont été accusés du meurtre de l'infortuné Champeaux ; ils ont tous deux donné caution de 500 louis chaque, pour leur comparution au prochain terme de la cour criminelle.

Depuis quelque temps, il se succède en France une suite d'événements qui prennent de plus en plus une tournure qui nous paraît sinistre pour le trône de Louis Philippe. Nos lecteurs se rappellent la fétrissure lancée contre les députés légitimistes, au sujet de leur visite au Duc de Bordeaux à Londres. Ensuite vinrent les destitutions des chefs municipaux. Mais tout cela n'était que le prélude d'une crise bien autrement significative et redoutable. On peut dire aujourd'hui que c'est le catholicisme de la France qui se défend et qui réclame son droit et sa liberté contre l'asservissement auquel veut l'assujettir et le réduire l'Université, par une intolérance et un monopole tellement contraire aux dogmes et à la morale chrétienne que l'épiscopat français n'a eu qu'une voix pour protester contre le projet de loi tyrannique de M. Villemain et réclamer son droit et l'exécution fidèle de la Charte. Sur quatre-vingt évêques, plus de la moitié ont réclaté publiquement la liberté d'enseignement, comme en Belgique, et tous ont écrit dans le même sens au ministre des cultes. Cette unanimité admirable de l'épiscopat et cette fermeté digne des Basile et des Athanase, paraît inquiéter un peu le ministre et surtout le garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes (M. Martin du Nord,) qui, après avoir écrit à l'archevêque de Paris, une lettre sévère pour ne pas dire insolente, que nous publions aujourd'hui, vient tout à coup de prendre un ton tout à fait poli et modéré, en écrivant aux autres évêques. Mais nous le croyons, et nous en sommes bien persuadé, ces glorieux défenseurs de la foi, de la morale et de la liberté chrétienne, ne se laisseront pas prendre par ces hypocrites protestations de déférence et de respect. D'ailleurs la persécution n'est pas encore arrêtée. Les poursuites se continuent toujours contre les défenseurs du clergé et par conséquent contre la

religion. On a vu comment M. Combalot avait été condamné. M. Barricr, gérant de l'Univers, a comparu le trente mars devant M. de St. Didier, jugé d'instruction, prévenu du triple délit de provocation à la désobéissance aux lois, attaque au respect dû aux lois, apologie de faits qualifiés délits par la loi pénale. Ces délits ressortent : 1<sup>o</sup> de la publication de la brochure intitulée : Procès de M. Combalot, pour laquelle M. Louis Veulliot est déjà poursuivi ; 2<sup>o</sup> de la publication, dans le journal l'Univers, de la lettre de Mgr. l'Evêque de Valence à M. l'abbé Combalot ; 3<sup>o</sup> d'un article publié le 16, commençant par les mots : " Nous applaudissons à ces manifestations," précédant la lettre de Mgr l'Evêque de Châlons et l'adresse des catholiques de Tours à M. l'abbé Combalot.

Cette persécution progressive ne nous paraît plus maintenant pouvoir s'arrêter. Du moins il faudrait que la droiture, la justice, la sagesse et surtout la religion présidassent aux conseils du ministère. Mais comme la première punition des persécuteurs de la religion est ordinairement l'aveuglement, il y a peu à espérer que la prudence les arrête ni que la vérité les éclaire. D'ailleurs l'occupation d'un trône, quoique légitimée en quelque sorte par les circonstances, ne peut manquer néanmoins d'être soupçonneuse, surtout si elle cesse d'être nécessaire et juste, et il n'est pas étonnant qu'elle se laisse entraîner dans des démarches fausses et dangereuses, sitôt qu'elle ne protège plus la religion. Nous craignons fort que ce ne soit là la situation actuelle de la France, et c'est pourquoi nous ne serions pas étonné d'y voir éclater une de ces terribles, mais inévitables catastrophes dans lesquelles il est facile de reconnaître les redoutables punitions de la justice divine.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—On écrit à la Minerve les détails suivants, en date du 29 avril, sur le départ des Sœurs-Grises pour la Rivière Rouge :

Mr. l'Editeur, — Ayant été frappé d'admiration d'une scène qui a eu lieu le 24 du courant, dont j'ai eu le bonheur d'être témoin oculaire, je crois que, comme citoyen, il est de mon devoir de m'adresser à vous pour communiquer à vos lecteurs les sentiments que j'ai éprouvés. Quatre Révérendes Sœurs de l'Hôpital Général de cette ville, connu sous le nom de Sœurs Grises, viennent de s'arracher à leur pays, à leurs parents, à leurs compagnes et jusqu'à ces pieuses habitudes d'une maison qui leur était si chère, pour aller porter tout à la fois dans des contrées lointaines, la connaissance de l'évangile et le bienfait de la civilisation qui en est la suite.

C'est le vingt-quatre de ce mois qu'a eu lieu ce départ qu'on doit regarder comme une époque remarquable dans l'histoire du Canada. Vers les six heures du matin, ces vertueuses Sœurs sont entrées pour la dernière fois dans cette église si souvent témoin de leur piété ; c'est dans ce saint lieu qu'elles puisaient comme à sa source, la force qui leur était nécessaire pour remplir les devoirs de leur saint état, c'est encore dans ce sanctuaire qu'elles viennent aujourd'hui demander à Jésus-Christ le courage dont elles ont besoin pour s'immoler entièrement à sa gloire, pour triompher, en accomplissant ce grand sacrifice, de tous les sentiments naturels ; elles sont accompagnées par toute la communauté. Ces saintes âmes qui ont si bien appris combien il est doux, combien il est bon de vivre et d'habiter ensemble comme des sœurs, se sont réunies pour la dernière fois dans le même lieu pour prier : mais si les corps vont se séparer, les liens qui unissent les cœurs n'en deviennent que plus indissolubles ! Que de prières ferventes s'élevèrent en ce moment vers le ciel, soit pour les bonnes œuvres entreprises depuis longtemps, soit pour cette mission nouvelle.

Il fallut enfin se séparer : ce moment fut terrible ! Malgré tous les efforts de courage, la sensibilité naturelle ne pouvait plus se contenir, et des larmes longtemps comprimées s'échappaient de tous les yeux. Nos héroïnes montèrent en voiture ; elles étaient accompagnées par la supérieure des Dames Grises et trois autres religieuses. On se dirigea vers Lachine ; ces dames y furent accueillies avec distinction et avec tous les égards qu'elles méritaient par sir George Simpson, gouverneur de la Baie-d'Hudson. Il est douloureux d'avoir ici à rendre justice aux vertus de ce digne gouverneur ; en honorant le départ de ces vénérables Sœurs, son noble cœur n'a pas eu de peine à comprendre quels avantages ces peuples encore enfants pouvaient retirer de la présence des saintes filles si bien remplies de l'esprit de charité. Après avoir déjeuné chez le gouverneur, les Sœurs ont continué leur route. La providence a voulu sans doute leur faire faire, dès ce premier jour, quelque essai des misères qu'elles auront à essayer dans leur voyage, car au moment où elles se sont embarquées dans des canots d'écorces pour aller à l'île Dorvale, elles ont été assaillies par un orage ; malgré la pluie et les violents coups de tonnerre, leur courage n'a pas été ébranlé ; cela ne doit pas nous surprendre, elles pensaient toutes au fond de leur cœur ce que l'une d'elles di-ait ingénument : " peut-on jamais en trop faire lorsque c'est pour Dieu qu'on travaille."

UN CITOYEN.

—Le révérend M. Ant. Lebel, curé de Saint-Gilles, accuse la réception de £10, de Son Excellence le gouverneur-général et £5, de l'honorable